



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/16 /L.1/Add.1
5 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril - 5 mai 2012

Point 15 de l'ordre du jour

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL I

1. Suivant la décision prise par l'Organe subsidiaire à sa première séance plénière, le Groupe de travail I s'est réuni sous la présidence de M. Maadjou Bah (Guinée) et de M. Ole Hendrickson (Canada) afin d'examiner les points 4 (Perspectives mondiales de la diversité biologique : élaboration de la quatrième édition), 7,1 (Avis sur l'application des garanties REDD+ pour la diversité biologique pertinentes et sur les indicateurs et les mécanismes possibles de surveillance et d'évaluation des répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité), 7.2 (Intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, y compris l'atténuation des déficiences de l'information et des connaissances), 7.3 (Géo-ingénierie : répercussions sur la diversité biologique et lacunes dans les mécanismes réglementaires), 11 (Biocarburants et diversité biologique : progrès réalisés dans l'application de la décision X/37), 12 (Mesures d'incitation : progrès réalisés dans l'application de la décision X/44) et 13 (Rapports sur les travaux de collaboration dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la santé) de l'ordre du jour. Le Groupe de travail s'est réuni à dix reprises du 30 avril au 4 mai 2012. Il a adopté le présent rapport à sa dixième session, le 4 mai 2012.

POINT 4. PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : ÉLABORATION DE LA QUATRIÈME ÉDITION

2. Le groupe de travail I a abordé le point 4 de l'ordre du jour à sa première session, le 30 avril 2012, sous la présidence M. Maadjou Bah (Guinée). Dans son examen du point, le groupe de travail a été saisi des considérations pour la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/3), ainsi que de l'évaluation du processus de préparation et de production de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/1) et du projet de stratégie de communication de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/2).

3. Dans son introduction sur le point, le représentant du Secrétariat a attiré l'attention sur le paragraphe 17 d) de la décision X/2 de la Conférence des Parties, qui prie le Secrétaire exécutif d'élaborer un plan pour la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, sur la base des cinquièmes rapports nationaux, de l'utilisation des principaux indicateurs de la diversité biologique et d'autres renseignements pertinents, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de

fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la onzième réunion de la Conférence des Parties. Le plan ainsi préparé est présenté dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/3, qui comprend également un sommaire des principaux points découlant du processus de préparation et de production de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

4. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Éthiopie, France, Inde, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Suède, Suisse, Soudan et Thaïlande.

5. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aussi présenté un exposé.

6. Les représentants de DIVERSITAS et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité ont fait connaître leur position.

7. Le représentant de la Suisse a indiqué que son pays fournirait un soutien financier à la préparation du projet de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et le représentant du Japon a dit que son pays assurerait la traduction de la publication en japonais.

8. Après l'échange de points de vue, le coprésident a indiqué qu'il préparerait une version révisée de du projet de recommandation proposé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/3, intégrant les points de vue exprimés par les participants et les présentations écrites transmises au Secrétariat aux fins d'examen à une réunion ultérieure.

9. Le groupe de travail a débattu du projet de recommandation révisé à ses quatrième et cinquième sessions, le 2 mai 2012.

10. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Éthiopie, France, Inde, Mexique, Niger, Norvège, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suisse et Union européenne.

11. Le représentant de l'Union européenne a demandé que la déclaration suivante soit incluse dans le rapport de la réunion.

« Les Parties et les autres gouvernements devraient offrir des contributions financières à point nommé afin de développer des indicateurs de la diversité biologique qui « mettent à profit et poussent plus loin les travaux du Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique visant à créer des indicateurs mondiaux de la diversité biologique pour l'après 2010 et appuyer les Parties dans le développement des indicateurs nationaux correspondants, dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (Objectifs d'Aichi 1 à 20) ». Par conséquent, l'Union européenne appuie la proposition du PNUE en appui à l'application de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, par les Parties (paragraphe 14 h) du document UNEP/CBD/WG-RI/4/7 sur le mécanisme de financement : Examen du FEM-5 et besoins pour le FEM-6).

« En 2011, l'Union européenne a fourni un soutien financier en appui au Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et offrira cette année un soutien financier au PNUE afin que se poursuivent les travaux du Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique. »

12. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a présenté un exposé.

13. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.3

POINT 7. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Point 7.1. *Avis sur l'application des garanties REDD+ ¹pour la diversité biologique pertinentes et sur les indicateurs et les mécanismes possibles de surveillance et d'évaluation des répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité*

Point 7.2. *Intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, y compris l'atténuation des déficiences de l'information et des connaissances*

14. Le groupe de travail I a abordé simultanément les points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour à sa deuxième session, le 1^{er} mai 2012, sous la présidence de M. Maadjou Bah (Guinée). Dans son examen du point, le groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif portant sur l'avis sur l'application des garanties REDD+ pour la diversité biologique pertinentes et sur les indicateurs et les mécanismes possibles de surveillance et d'évaluation des répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/16/8), de propositions des Parties sur les garanties REDD+ et l'évaluation des répercussions sur la biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/19), d'une proposition du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur l'orientation méthodologique des activités relatives aux mesures REDD+, notamment en ce qui a trait aux systèmes de communication d'information sur la façon de traiter et de respecter les garanties dont il est question à l'annexe I à la décision 1/CP.16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/20), d'une analyse des indicateurs possibles visant à mesurer les répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité et sur les communautés autochtones et locales (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/21), d'un cadre de travail pour intégrer les questions liées à la diversité biologique aux programmes nationaux REDD+ (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/22), de l'évaluation du rendement des mesures REDD+ dans les pays ayant de faibles capacités de surveillance (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/23), d'un examen des activités de garantie REDD+ (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/24) et d'un rapport circonstanciel sur l'amélioration de la surveillance et de la communication des rapports sur la diversité biologique des forêts (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/25). Dans son examen du point 7.2, le groupe de travail a été saisi de propositions sur l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les activités liées aux changements climatiques, y compris l'atténuation des déficiences de l'information et des connaissances (UNEP/CBD/SBSTTA/16/9), sur la biodiversité biologique et les changements climatiques : exemples de modèles bioclimatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/26) et du rapport sommaire sur le Pavillon des Conventions de Rio (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/27).

15. En ce qui concerne le point 7.1, le représentant du Secrétariat a remercié les pays ayant accueilli les quatre ateliers d'experts dont les conclusions ont servi en partie à la préparation du document UNEP/CBD/SBSTTA/16/8 ou offert un soutien financier pour leur tenue. Il a aussi attiré l'attention sur une déclaration du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, jointe en annexe au présent rapport.

¹ Dans les décisions et documents pertinents de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris le document FCCC/SBSTA/2011/L.14, le terme REDD+ désigne «la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone dans les pays en développement »

16. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Australie, Belgique, Brésil, Danemark, Finlande, France, Guatemala, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suisse et Thaïlande.
17. Le groupe de travail I a repris l'examen des points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour à sa deuxième session, le 1^{er} mai 2012, sous la présidence de M. Bah.
18. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Burkina Faso, Canada, Chine, Équateur, Éthiopie, Ghana, Inde, Malaisie, Niger, Norvège, Ouganda, République démocratique du Congo et Union européenne.
19. Les représentants de la FAO et de la Banque mondiale ont fait connaître leur position.
20. Les représentants de DIVERSITAS, de Global Forest Coalition, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont également présenté un exposé.
21. À la suggestion du coprésident, il a été décidé de constituer un groupe d'Amis du président à composition non limitée, auquel les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, du Danemark, de l'Inde, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de l'Ouganda ont été tout particulièrement invités à participer, afin de poursuivre les délibérations sur le point 7.1 de l'ordre du jour et d'arriver à un consensus. M. Ignatius Makumba (Zambie) et M. Alan Reid (Nouvelle-Zélande) agiraient en qualité de facilitateurs des débats. Le coprésident a dit que des versions révisées des projets de recommandations figurant dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/8 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/9 seraient établies pour être examinées individuellement.
22. Au point 7.1 de l'ordre du jour, le Groupe de travail a entendu un rapport d'activités de M. Makumba et s'est penché sur la version révisée du projet de recommandation contenu dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/8 à sa neuvième session, le 4 mai 2012, sous la présidence de M. Ole Hendrickson (Canada).
23. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Équateur, Éthiopie, France, Ghana, Guatemala, Japon, Mexique, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne.
24. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.12.
25. Le groupe de travail s'est penché sur la version révisée du projet de recommandation proposé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/9 à sa sixième session, le 3 mai 2012, sous le point 7.2, sous la présidence de M. Hendrickson.
26. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Éthiopie, Finlande, Guatemala, Inde, Japon, Libéria, Malaisie, Mexique, Norvège, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Union européenne et Zambie.
27. Les représentants de DIVERSITAS et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité ont présenté un exposé.
28. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.5.

Point 7.3. *Géo-ingénierie : répercussions sur la diversité biologique et lacunes dans les mécanismes réglementaires*

29. Le groupe de travail I a abordé le point 7.3 de l'ordre du jour à sa deuxième session, le 1^{er} mai 2012, sous la présidence de M. Ole Hendrickson (Canada). Dans son examen du point, le groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur les questions techniques et réglementaires relatives à la géo-ingénierie qui intéresse la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/10), de documents informatifs sur les conséquences des changements climatiques relatifs à la géo-ingénierie liée au climat sur la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/28), sur la réglementation sur la géo-ingénierie liée au climat d'intérêt pour la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/29) et sur les répercussions des activités de géo-ingénierie sur la diversité biologique : points de vue et expériences des communautés autochtones et locales, et des parties prenantes (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/30).

30. Dans son introduction du point, la représentante du Secrétariat a expliqué que les études dont il est question dans les documents d'information UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/28 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/29 ont été réalisées en réponse à la décision X/33, notamment les paragraphes 9 l) et 9 m), respectivement. Elle a précisé que, pour faciliter la préparation des documents de géo-ingénierie dont l'Organe subsidiaire était saisi, le Secrétaire exécutif avait constitué un groupe d'experts et un groupe de liaison juridique, et convoqué un atelier de consultation et un dialogue en ligne, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du gouvernement de Norvège. Elle a en outre expliqué que le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/30 avait été établi sur la base d'une consultation en ligne avec des peuples autochtones et des communautés locales, hébergée par l'UNESCO. Les propositions préparées par le Secrétaire exécutif sont réunies dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/10.

31. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Équateur, Éthiopie, Finlande, France, Inde, Norvège, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Thaïlande.

32. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'EcoNexus, parlant également au nom de Biofuelwatch et la Global Forest Coalition, de l'ETC Group et de la Fondation Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques).

33. Après l'échange de points de vue, le coprésident a indiqué qu'il établirait une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/10 compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des contributions transmises par écrit au Secrétariat pour examen à une réunion ultérieure.

34. Le Groupe de travail s'est penché sur la version révisée du projet de recommandation à ses huitième et neuvième sessions, le 4 mai 2012.

35. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Arabie saoudite, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Éthiopie, Finlande, France, Guatemala, Inde, Malaisie, Mexique, Niger, Norvège, Ouganda, Philippines, Soudan, Suède, République bolivarienne du Venezuela, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne et aussi États-Unis d'Amérique.

36. Les représentants du Groupe ETC et de la Société royale ont fait connaître leur position.

37. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.11.

POINT 11. BIOCARBURANTS ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DE LA DÉCISION X/37

38. Le groupe de travail I a abordé le point 11 de l'ordre du jour à sa troisième session, le 1^{er} mai 2012, sous la présidence de M. Ole Hendrickson (Canada). Dans son examen du point, le groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur les biocarburants et la diversité biologique : rapport sur les travaux effectués en application de la décision X/37 (UNEP/CBD/SBSTTA/16/14) et d'un document informatif sur les biocarburants et la diversité biologique : renseignements supplémentaires sur les travaux effectués en réponse à la décision X/37 (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32).

39. Dans son introduction sur le point, le représentant du Secrétariat a indiqué que les documents dont le l'Organe subsidiaire est saisi ont déjà été présentés aux fins d'examen critique par des pairs et que les commentaires émis ont été intégrés aux documents, lorsque possible.

40. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Cuba, Danemark, Inde, Japon, Mexique, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Thaïlande.

41. Les représentants de Biofuelwatch, d'EcoNexus, s'exprimant également au nom d'USC Canada, de la Global Forest Coalition et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont également intervenus.

42. En raison de la divergence des points de vue exprimés au cours des débats, il a été décidé, à la suggestion du coprésident, de constituer un groupe d'Amis du président qui se pencherait sur la question.

43. À sa sixième réunion, le 3 mai 2012, le groupe de travail a été saisi d'un rapport d'activités de M. Horst Korn (Allemagne), qui avait agi en qualité de facilitateur des débats des Amis du président.

44. Le Groupe de travail a entendu un autre rapport d'activités de M. Korn à sa neuvième session, le 4 mai 2012, sous la présidence de M. Maadjou Dah (Guinée). M. Korn a présenté une version révisée du projet de recommandation contenu dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/14, préparé par le Secrétariat. Il a précisé qu'il représentait un équilibre délicat atteint lors des consultations.

45. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Danemark, Éthiopie, Guatemala, Malaisie, Norvège, Philippines, République bolivarienne du Venezuela et Suisse.

46. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.10.

47. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a émis des réserves quant au paragraphe-clef 1 de la décision proposée dans le projet de recommandation, plus particulièrement les mentions « droits fonciers » et « y compris l'eau ».

POINT 12. MESURES D'INCITATION : PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DE LA DÉCISION X/44

48. Le groupe de travail I a abordé le point 12 de l'ordre du jour à sa troisième session, le 1^{er} mai 2012, sous la présidence de M. Ole Hendrickson (Canada). Dans son examen du point, le groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif comprenant un rapport périodique sur les activités entreprises par les Parties, les autres gouvernements, les organisations et initiatives concernées, et le

Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/16/15) et d'un document informatif sur les mesures d'incitation : synthèse de l'information sur les progrès accomplis dans l'application de la décision X/44 (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/36).

49. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Équateur, Finlande, France, Inde, Japon, Mexique, Pays-Bas, République bolivarienne du Venezuela, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Thaïlande.

50. Les représentants d'EcoNexus et de l'UICN ont également fait une déclaration.

51. Après l'échange de points de vue, le coprésident a indiqué qu'il préparerait une version révisée de du projet de recommandation proposé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/15, intégrant les points de vue exprimés par les participants et les présentations écrites transmises au Secrétariat aux fins d'examen à une réunion ultérieure.

52. Le groupe de travail s'est penché sur la version révisée du projet de recommandation à ses sixième et septième réunions, le 3 mai 2012.

53. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Botswana, Burkina Faso, Canada, Chine, Danemark, Éthiopie, France, Inde, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et aussi États-Unis d'Amérique.

54. Le Groupe de travail a repris son examen de la version révisée du projet de recommandation à sa neuvième session, le 4 mai 2012.

55. Les représentants du Danemark et de l'Inde ont présenté un exposé.

56. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.9.

POINT 13 : RAPPORTS SUR LA COLLABORATION DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE LA SANTÉ

57. Le groupe de travail I a abordé le point 13 de l'ordre du jour à sa troisième session, le 1^{er} mai 2012, sous la présidence de M. Maadjou Bah (Guinée). Dans son examen du point, le groupe de travail a été saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur les rapports sur les travaux collaboratifs en matière de biodiversité et agriculture, de forêts et de biodiversité et santé (UNEP/CBD/SBSTTA/16/16) et de documents informatifs sur le rapport sur les travaux de collaboration sur la biodiversité et l'agriculture (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/33) et sur la diversité biologique et la santé : informations supplémentaires sur les travaux effectués en réponse au paragraphe 17 de la décision X/20 (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/34).

58. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Autriche, Brésil et Suisse.

59. Le représentant de DIVERSITAS, s'exprimant également au nom d'EcoHealth Alliance, a fait connaître sa position.

60. Le groupe de travail I a repris l'examen du point à sa quatrième session, le 2 mai 2012.

61. Les représentants du Canada, de l'Éthiopie et des Philippines ont présenté un exposé.

62. Le représentant de la FAO a aussi communiqué sa position.
63. Après l'échange de points de vue, le coprésident a indiqué qu'il préparerait une version révisée de du projet de recommandation proposé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/16, intégrant les points de vue exprimés par les participants et les contributions soumises par écrit au Secrétariat pour examen à une réunion ultérieure.
64. Le groupe de travail a examiné la version révisée du projet de recommandation à sa septième réunion, le 3 mai 2012, et à huitième réunion, le 4 mai 2012.
65. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, de la Chine, de l'Éthiopie, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, de la Norvège, du Pérou et de l'Union européenne.
66. Une déclaration a également été faite par un représentant de DIVERSITAS.
67. Le groupe de travail a convenu de transmettre le projet de recommandation amendé verbalement à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/16/L.8.

*Annexe***DÉCLARATION DU SEC RÉTARIAT DE LA CCNUCC À LA SEIZIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES DE LA CDB****Point 7.1 de l'ordre du jour****Avis sur l'application des garanties REDD+ pertinentes pour la diversité biologique et sur les indicateurs et les mécanismes possibles de surveillance et d'évaluation des répercussions des mesures REDD+ sur la biodiversité**

Le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est heureux d'avoir cette opportunité de présenter une déclaration aux Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à son secrétariat à l'occasion de la seizième réunion de son Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui a lieu du 30 avril au 5 mai 2012, à Montréal, au Canada. Le secrétariat de la CCNUCC souhaite saisir cette occasion pour noter sa collaboration étroite avec le secrétariat de la CDB dans le domaine de la diversité biologique et des changements climatiques, en particulier sur les questions relatives à la biodiversité et aux aspects environnementaux et sociaux de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone dans les pays en développement (REDD-plus).

Le secrétariat de la CCNUCC souhaite exprimer sa gratitude au secrétariat de la CDB pour avoir partagé les résultats de ses travaux, en particulier ceux des quatre ateliers d'experts sur les liens entre la biodiversité et la REDD-plus, y compris les garanties pour la diversité biologique, qui ont été organisés entre septembre 2010 et septembre 2011, avec les Parties à la CCNUCC, dans un document² présenté à la CCNUCC en septembre 2011. Les deux secrétariats ont collaboré aux contributions à ces ateliers. Le secrétariat de la CCNUCC a partagé avec le secrétariat de la CDB et les participants de ces ateliers des informations, des faits nouveaux et des orientations sur la REDD-plus résultant du processus de la CCNUCC. A leur tour, les résultats ont éclairé les discussions sur les garanties pour les activités REDD-plus au sein du processus de la CCNUCC.

La dix-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui a eu lieu l'année dernière à Durban, en Afrique du Sud, a fait de bon progrès sur les questions liées à la REDD-plus. La Conférence des Parties a adopté une décision sur les « Principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées et sur les modalités relatives aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et aux niveaux de référence pour les forêts visées par la décision 1/CP.16 » (décision 12/CP.17³). Une deuxième décision relative aux options de financement pour la mise en œuvre complète d'activités REDD-plus basées sur les résultats a été adoptée par la Conférence des Parties dans le cadre de la série de décisions issues des résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (décision 2/CP.17⁴).

Cette année, les Parties à la CCNUCC poursuivront leurs travaux sur les directives méthodologiques et les options de financement relatives à la REDD-plus. Plus particulièrement, les Parties poursuivront leur examen des modalités de mesure, de rapport et de vérification et des systèmes nationaux de surveillance des forêts. Les Parties se pencheront en outre sur la nécessité de principes supplémentaires afin d'assurer

² Ce document peut être consulté à l'adresse <http://unfccc.int/resource/docs/2011/smsn/igo/137.pdf>

³ Le texte intégral de cette décision est disponible à l'adresse
<<http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a02.pdf#page=16>>

⁴ Le texte intégral de la décision peut être consulté à l'adresse
<<http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf#page=4>>

la transparence, la cohérence et l'efficacité lors de la communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées. Les résultats de ces travaux devraient être présentés à la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

Vu les travaux méthodologiques supplémentaires nécessaires pour accroître la mise en œuvre des activités REDD-plus, le secrétariat de la CCNUCC compte poursuivre son étroite collaboration avec le secrétariat de la CDB dans le domaine de la biodiversité et de la REDD-plus. Les deux secrétariats continueront à collaborer pour aider les Parties à parvenir à un consensus sur ces questions, en particulier celles qui sont liées à la conservation de la diversité biologique et la REDD-plus, pour accroître les synergies résultant des travaux des deux processus et pour renforcer les capacités afin de faciliter la mise en œuvre des activités REDD-plus tout en conservant la diversité biologique dans les pays parties en développement.